

3. LES ACTIVITÉS AMÉRICAINES

Il n'y eut qu'une seule véritable exception à cette règle générale. L'Ambassade des Etats-Unis, tout particulièrement le dernier jour, a évacué un grand nombre de Vietnamiens qui, autant que nous sachions, n'étaient pas autorisés à partir. Les Américains pouvaient agir ainsi pour des raisons qui leur sont particulières; de toute évidence, ces raisons ne valaient pas pour Canada. A tort ou à raison, les Etats-Unis avaient maintenu pendant des années une présence fort active au Viet-Nam et s'y étaient engagés dans des opérations militaires d'envergure. Le Canada n'a jamais pris part à cette entreprise, n'a jamais eu les ressources et les moyens matériels découlant de pareilles opérations et ne s'est par conséquent jamais trouvé dans une position comparable à celle des Etats-Unis, c'est-à-dire libre d'agir indépendamment des autorités sud-vietnamiennes. Le peuple canadien, au cours des ans, a démontré qu'il ne souhaitait pas que le Canada s'engage militairement avec les Etats-Unis au Viet-Nam ou qu'il s'y fasse reconnaître le même statut; par conséquent, nous n'avions pas la liberté d'action que cet engagement avait conférée aux Américains.

Ce que les Etats-Unis ont pu faire au Sud Viet-Nam à la toute fin, le Canada ne pouvait pas le faire. Bien plus, les obligations que pouvaient se reconnaître les Etats-Unis ne valaient pas automatiquement pour le Canada. Ainsi, on pouvait penser que les Vietnamiens ayant collaboré étroitement avec les Américains puissent être menacés par le nouveau régime sud-vietnamien et qu'il faille les évacuer; mais on ne pouvait en dire autant des Vietnamiens qui avaient collaboré avec les Canadiens. Il n'y a aucune raison de supposer que les citoyens vietnamiens ayant travaillé pour le Canada ou pour des Canadiens au Sud Viet-Nam soient en danger; il n'était donc pas aussi nécessaire d'assurer leur évacuation.

Il nous faut prendre garde, à mon avis, de ne pas opérer un transfert subjectif dans la réalité canadienne de conceptions ou de responsabilités qui sont proprement américains. C'est une chose de dire qu'il existe des motifs d'ordre humanitaire pour accueillir au Canada certains réfugiés vietnamiens, même s'ils ont été évacués par les Etats-Unis; c'est toute autre chose, il me semble, et chose erronée que de prétendre qu'au cours des derniers jours de la présence américaine au Sud Viet-Nam, nous devions ou pouvions faire ce qu'ont fait les Etats-Unis. Je me demande si une bonne part des critiques formulées récemment ne sont pas imputables au fait que certains n'ont pas assez nettement distingué entre les positions américaines et canadiennes.

4. LA DÉCISION DE PARTIR

De fait, lorsque la décision fut prise de retirer le personnel de l'Ambassade canadienne de Saigon, le 24 avril, le